

Élections législatives

du 08 octobre 2023

Arrêt provisoire des listes électorales

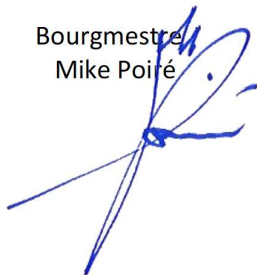
A l'occasion des élections législatives du 08 octobre 2023, les listes électorales provisoirement arrêtées le 14 août 2023, sont déposées à l'inspection du public **du 16 au 22 août 2023**.

Jusqu'au 22 août 2023 au plus tard, tout citoyen peut adresser au Collège des Bourgmestre et Échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu, ou produire, contre récépissé, les titres de ceux, qui n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant la Cour administrative, doit avoir été soumise au préalable au Collège des Bourgmestre et Échevins avec toutes les pièces justificatives.

Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Bourgmestre
Mike Poiré



Secrétaire
Aender Schroeder

